



# Procès-Verbal

## Commission Départementale Gestion des Compétitions Jeunes Masculins

N° 36  
11 Mai 2023

*Par courriel :* Mickaël Herriau, Président  
Hubert Bernard, Daniel Leparoux, Nicolas Ménard, Aurélien Picot  
*Assiste :* Isabelle Loreau

---

### **Préambule :**

M. Daniel Leparoux, membre du club de La Chapelle sur Erdre Ac (513858), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
M. Nicolas Menard, membre du club du Landreau Loroux Osc (544136), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
M. Aurélien Picot, membre du club du Cellier Mauves Fc (581259), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

---

### **Appel**

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

**Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :**

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

### **Frais de procédure**

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

---

## **1. Approbation du Procès-Verbal**

La Commission approuve le PV n° 35 du 04 Mai 2023 sans réserve.

---

## **2. Feuilles de match**

### **Article 28**

Il est rappelé de veiller à disposer des accès à la FMI avant chaque rencontre. Un rappel est effectué en ce sens auprès des clubs pour que leurs dirigeants en disposent. De plus, en cas de non-utilisation de la FMI, un rapport d'échec devra être envoyé avec la feuille de match papier.

**Article 28 :** « 1. La rencontre est traitée sous feuille de match informatisée. Dans la circonstance exceptionnelle d'un dysfonctionnement constaté par les officiels, une feuille de match papier originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant par messagerie officielle, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match.

En cas de retard dans le retour de la feuille de match par l'équipe recevante, et jusqu'à 4 jours ouvrables après la rencontre, le club fautif est passible d'une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. À compter du 5<sup>ème</sup> jour ouvrable, le club fautif est passible du doublement de l'amende ainsi que de la perte du match à l'équipe recevante. L'équipe visiteuse ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match, elle conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

2. Pour les rencontres non traitées sous feuille de match informatisée, la feuille de match originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match.

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

En cas de dysfonctionnement, un rapport d'échec FMI devra être complété et signé par les responsables des deux équipes et l'arbitre de la rencontre. Ce document disponible sur le site Internet du District est à renvoyer avec la feuille de match papier.

Le non-respect de ce délai entraîne, à l'encontre du club fautif, une amende dans les conditions fixées au paragraphe 1 du présent article. »

- **Toutes les feuilles de match du week-end du 07 Mai 2023 ont été reçues.**

### 3. Encadrement des équipes

---

#### **Art.31 Fonction du délégué**

« **Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :**

La désignation des délégués relève de la Commission Compétente du District de Football de Loire-Atlantique.

Tout club pourra formuler une demande de désignation d'un Délégué à la Commission compétente du District de Football de Loire-Atlantique ».

#### **Art.25**

« 1. Le club recevant doit notamment désigner un commissaire au terrain majeur, lequel doit être présent sur le terrain au moins une heure avant l'heure officielle, porteur d'un brassard distinctif, et durant la rencontre se tient à proximité immédiate de l'aire de jeu à la disposition des officiels.

Ses nom, prénom et numéro de licence devront être mentionnés sur la Feuille de match. En l'absence de ces éléments, le club responsable sera passible d'une amende fixée en Comité de Direction du District de Football de Loire-Atlantique.

Le District de Football de Loire-Atlantique pourra pour certaines rencontres désigner une personne exerçant ces fonctions.

Même en présence d'un délégué officiel, les attributions de ce dernier (organisation de la rencontre, application des règlements, sécurité de l'arbitre et des acteurs de la rencontre, police du terrain...) appartiendront obligatoirement à un dirigeant de l'équipe visitée désigné comme « Délégué au match ».

Il se fera connaître à l'équipe visiteuse, aux officiels.

Il devra s'assurer que l'ensemble des procédures de match ont bien été respectées et que le respect de celles-ci est bien mentionné sur la feuille de match.

Il devra rester neutre sur les décisions arbitrales et les faits de match.

Celui-ci devra nécessairement être majeur au jour du match.

Tout manquement à ces obligations pourra entraîner une sanction individuelle concernant le dirigeant responsable et une sanction pour le club fautif.

En l'absence d'un Délégué au match, la rencontre pourra ne pas débiter.

En application du procès-verbal du Comité de Direction PV n° 09 du 12 mai 2022, la Commission relève les manquements et inflige l'amende de 15 € aux équipes concernées.

La liste des amendes figure en annexe.

### 4. Forfaits

---

#### **. Forfaits**

La Commission étudie :

- Les équipes ayant déclaré forfait en procédure normale
- Les équipes ayant déclaré forfait en procédure d'urgence
- Les rencontres non jouées pour équipe adverse absente

Conformément à l'article 26.1 du règlement de l'épreuve et l'annexe 5 financière des Règlements Généraux dont les sommes ont été fixées par le Comité de Direction en date du 12 mai 2022, l'équipe déclarée forfait sera amendée du droit d'engagement.

Conformément à l'article 26.10 des règlements de l'épreuve :

« Un club déclarant ou déclaré forfait à trois reprises est considéré comme forfait général. S'agissant de la dernière division des Championnats Départementaux, le Comité de Direction du Centre de Gestion concerné peut augmenter le nombre de forfaits donnant lieu à forfait général. Par décision du Comité, aucune disposition particulière n'est prise en dernière division »

La Commission enregistre le forfait général des équipes suivantes :

U18 D3 Masculin :

- o GJ Loireauxence Vair 3

U18 D4 Masculin :

- o Ste-Pazanne Fc Retz 2
- o Le Landreau Loroux Osc 3

La liste des équipes forfaits figure en annexe.

## **5. Article 37 - Lutte contre la violence et la tricherie**

---

Des dispositions aggravantes entraînent dans le cadre de la lutte contre la violence et de la tricherie, des pénalités et retraits de points aux équipes des catégories jeunes et seniors pour les faits commis lors des matchs des championnats régionaux et départementaux à l'exclusion des championnats seniors R1 (toutes pratiques, masculin et féminin). Toute suspension ferme, à l'exclusion de celle consécutive à trois avertissements, infligée à un licencié porté sur la feuille de match sera retenue.

La Commission constate que l'équipe suivante a atteint le total de pénalités entraînant le retrait de points. Les voies de recours étant échues, et en application des dispositions de l'article 37 du Règlement des Championnats Jeunes Masculins, la Commission décide du retrait de point ci-dessous au classement de la compétition indiquée pour l'équipe concernée :

**501945 Pornichet Es U18 D1 A 19 pénalités 2 points de retrait**

Le Président de la Commission,  
Mickaël Herriau



La Secrétaire,  
Isabelle Loreau



Compétition / Phase	Poule	Club	Equipe	Match	Date
Départemental 2 U18 Masculin / 3	C	509069	La Chevroliere Herba 21	FM 25604623	63141.1 06/05/2023
Départemental 1 U18 Masculin / 3	B	502138	Thouare Us 22	FM 25604425	63004.1 06/05/2023
		553554	Gj St Pere Oceane 21	FM 25604426	63005.1 06/05/2023
Départemental 3 U18 Masculin / 3	B	580423	Gj Loireauxence Vair 23	FG	
Départemental 4 U18 Masculin / 3	A	514875	Sautron As 22	FM 25604867	63321.1 06/05/2023
Départemental 4 U18 Masculin / 3	B	550749	Gj Nord 44 22	FM 25604910	63364.1 06/05/2023
		581315	Oudon Couffe Fc 21	FM 25604909	63363.1 06/05/2023
Départemental 4 U18 Masculin / 3	C	544136	Le Loroux Landreau O 23	FG	
		581813	St Hilaire Clisson F 24	FM 25604954	63408.1 06/05/2023
Départemental 4 U18 Masculin / 3	D	553174	Nantes St Joseph Por 22	FM 25605000	63454.1 06/05/2023
Départemental 4 U18 Masculin / 3	E	547524	Ste Pazanne Retz Fc 22	FG	
		581901	St Viaud Asv Frossay 22	FM 25605043	63497.1 06/05/2023
Départemental 1 U17 Masculin / 3	B	547452	Orvault Rc 1	FM 25602823	62781.1 06/05/2023
Départemental 5 U15 Masculin / 3	C	551077	Fay Bouvron Fc 2	FM 25602047	62510.1 06/05/2023
Départemental 5 U15 Masculin / 3	E	581361	Vertou Foot Es 3	FM 25602193	62598.1 06/05/2023
Départemental 5 U15 Masculin / 3	F	541370	Aigrefeuille As Main 2	FM 25650062	64091.1 06/05/2023

Type de dossier : Administratif									
Dossier :	21064883	Match :	62510.1	Départemental 5 U15 Masculin / 3		Groupe C			686
Date :	09/05/2023		06/05/2023	551077 Fay Bouvron Fc 2	-	564168 Gj Suce/Erdre Casson 3			
Personne :						Club :	<b>551077 FAY-BOUVRON F. C.</b>		
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	05	Amende : Forfait				11/05/2023	11/05/2023	50,00€	
Dossier :	21044564	Match :	62598.1	Départemental 5 U15 Masculin / 3		Groupe E			683
Date :	05/05/2023		06/05/2023	581361 Vertou Foot Es 3	-	521399 St Herblain Oc 1			
Personne :						Club :	<b>581361 E.S. VERTOU FOOT</b>		
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	05	Amende : Forfait				11/05/2023	11/05/2023	50,00€	
Dossier :	21045181	Match :	62781.1	Départemental 1 U17 Masculin / 3		Groupe B			666
Date :	05/05/2023		06/05/2023	502448 Clisson Etoile 1	-	547452 Orvault Rc 1			
Personne :						Club :	<b>547452 ORVAULT R.C.</b>		
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	05	Amende : Forfait				11/05/2023	11/05/2023	50,00€	
Dossier :	21064875	Match :	63005.1	Départemental 1 U18 Masculin / 3		Groupe A			654
Date :	09/05/2023		06/05/2023	550749 Gj Nord 44 21	-	553554 Gj St Pere Oceane 21			
Personne :						Club :	<b>553554 GJ ST PERE OCEANE</b>		
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	05	Amende : Forfait				11/05/2023	11/05/2023	50,00€	
Dossier :	21064869	Match :	63141.1	Départemental 2 U18 Masculin / 3		Groupe C			657
Date :	09/05/2023		06/05/2023	581794 La Chap. Heulin Fcev 24	-	509069 La Chevroliere Herba 21			
Personne :						Club :	<b>509069 L'HERBADILLA LA CHEVROLLIERE</b>		
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	05	Amende : Forfait				11/05/2023	11/05/2023	50,00€	
Dossier :	21064873	Match :	63321.1	Départemental 4 U18 Masculin / 3		Groupe A			661
Date :	09/05/2023		06/05/2023	560772 Gj Fc3r Fcam 22	-	514875 Sautron As 22			
Personne :						Club :	<b>514875 A.S. SAUTRONNAISE</b>		
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	05	Amende : Forfait				11/05/2023	11/05/2023	50,00€	
Dossier :	21043736	Match :	63363.1	Départemental 4 U18 Masculin / 3		Groupe B			662
Date :	04/05/2023		06/05/2023	548228 La Roche Blanche Cot 21	-	581315 Oudon Couffe Fc 21			
Personne :						Club :	<b>581315 OUDON COUFFE FC</b>		
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	05	Amende : Forfait				11/05/2023	11/05/2023	50,00€	
Dossier :	21045183	Match :	63364.1	Départemental 4 U18 Masculin / 3		Groupe B			662
Date :	05/05/2023		06/05/2023	554118 Gj Abbaretz P Bleue 22	-	550749 Gj Nord 44 22			
Personne :						Club :	<b>550749 GJ NORD 44</b>		
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	05	Amende : Forfait				11/05/2023	11/05/2023	50,00€	

Dossier :	21064888	Match :	63408.1	Départemental 4 U18 Masculin / 3	Groupe C	664			
Date :	09/05/2023	06/05/2023	581813	St Hilaire Clisson F 24	- 502518	Vallet Es 22			
Personne :						Club :	<b>581813 F.C. SUD SEVRE ET MAINE</b>		
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	05	Amende : Forfait				11/05/2023	11/05/2023	50,00€	
Dossier :	21064872	Match :	63454.1	Départemental 4 U18 Masculin / 3	Groupe D	663			
Date :	09/05/2023	06/05/2023	520437	Nd Landes Esl 21	- 553174	Nantes St Joseph Por 22			
Personne :						Club :	<b>553174 NANTES SAINT JOSEPH PORTERIE</b>		
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	05	Amende : Forfait				11/05/2023	11/05/2023	50,00€	
Dossier :	21064876	Match :	63497.1	Départemental 4 U18 Masculin / 3	Groupe E	691			
Date :	09/05/2023	06/05/2023	582567	Gj Chaumes Rouans Vu 22	- 581901	St Viaud Asv Frossay 22			
Personne :						Club :	<b>581901 A. S. VITAL FROSSAY</b>		
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	05	Amende : Forfait				11/05/2023	11/05/2023	50,00€	
Dossier :	21064871	Match :	64091.1	Départemental 5 U15 Masculin / 3	Groupe F	688			
Date :	09/05/2023	06/05/2023	581256	Geneston As Sud Loir 2	- 541370	Aigrefeuille As Main 2			
Personne :						Club :	<b>541370 A.S. DE MAINE AIGREF.REMOUILLE</b>		
Motif :	05	Forfait				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	05	Amende : Forfait				11/05/2023	11/05/2023	50,00€	
Dossier :	21043386	Match :	63229.1	Départemental 3 U18 Masculin / 3	Groupe B	660			
Date :	04/05/2023	06/05/2023	580423	Gj Loireauxence Vair 23	- 550364	Gj Moisdon Forges 21			
Personne :						Club :	<b>580423 GJ LOIREAUXENCE VAIR</b>		
Motif :	01.04.2023 - 15.04.2023 - 06.05.2023						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	18	Amende : Forfait général				11/05/2023	11/05/2023	50,00€	
Dossier :	21064884	Match :	63407.1	Départemental 4 U18 Masculin / 3	Groupe C	664			
Date :	09/05/2023	06/05/2023	544136	Le Loroux Landreau O 23	- 502448	Clisson Etoile 23			
Personne :						Club :	<b>544136 LANDREAU LOROUX BOTTEREAU SP.C.</b>		
Motif :	04.02.2023 -15.04.2023 - 06.05.2023						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	18	Amende : Forfait général				11/05/2023	11/05/2023	50,00€	
Dossier :	21064866	Match :	63498.1	Départemental 4 U18 Masculin / 3	Groupe E	691			
Date :	09/05/2023	06/05/2023	547524	Ste Pazanne Retz Fc 22	- 548871	La Limouziniere Fclb 22			
Personne :						Club :	<b>547524 F.C. DE RETZ</b>		
Motif :	01.04.2023 - 15.04.2023 - 06.05.2023						Date d'effet	Date de fin	Montant
Décision :	18	Amende : Forfait général				11/05/2023	11/05/2023	50,00€	
Dossier :	21066444	Match :	61683.1	Départemental 1 U14 Masculin / 3	Groupe A	692			
Date :	09/05/2023	06/05/2023	513858	La Chapelle Ac Chap 21	- 502386	Nantes St Pierre 21			
Personne :						Club :	<b>513858 A.C. CHAPELAIN CHAPELLE S/ERDRE</b>		
Motif :	22	Manque Delegue De Match				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match				11/05/2023	11/05/2023	15,00€	
Dossier :	21066445	Match :	61926.1	Départemental 2 U15 Masculin / 3	Groupe A	673			
Date :	09/05/2023	06/05/2023	542491	Pornic Foot 1	- 582205	Camoel Presqu'île Fc 1			
Personne :						Club :	<b>542491 PORNIC FOOT</b>		
Motif :	22	Manque Delegue De Match				Date d'effet	Date de fin	Montant	
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match				11/05/2023	11/05/2023	15,00€	

Dossier :	21066447	Match :	62239.1	Départemental 4 U15 Masculin / 3	Groupe B	682
Date :	09/05/2023		06/05/2023	512355 Nort Sur Erdre Ac 3	- 548228 La Roche Blanche Cot 1	
Personne :					Club : <b>512355 NORT A.C.</b>	
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			11/05/2023	11/05/2023
					15,00€	
Dossier :	21066448	Match :	62553.1	Départemental 5 U15 Masculin / 3	Groupe D	684
Date :	09/05/2023		06/05/2023	500268 Ancenis Rcasg 3	- 560845 Vallons Erdre Fc Vlp 1	
Personne :					Club : <b>500268 R.C. ANCENIS-SAINT-GÉRÉON</b>	
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			11/05/2023	11/05/2023
					15,00€	
Dossier :	21066449	Match :	62601.1	Départemental 5 U15 Masculin / 3	Groupe E	683
Date :	09/05/2023		06/05/2023	517365 Orvault Sf 2	- 518204 Grandchamp As 1	
Personne :					Club : <b>517365 ORVAULT SPORTS FOOTBALL</b>	
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			11/05/2023	11/05/2023
					15,00€	
Dossier :	21066450	Match :	62915.1	Départemental 2 U17 Masculin / 3	Groupe C	667
Date :	09/05/2023		06/05/2023	581315 Oudon Couffe Fc 1	- 502227 Carquefou Usja 2	
Personne :					Club : <b>581315 OUDON COUFFE FC</b>	
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			11/05/2023	11/05/2023
					15,00€	
Dossier :	21066452	Match :	63182.1	Départemental 3 U18 Masculin / 3	Groupe A	659
Date :	09/05/2023		06/05/2023	580575 Savenay Malville Pfc 22	- 513303 Ent. Guérinoise/Scaf 21	
Personne :					Club : <b>580575 SAVENAY MALVILLE PRINQUIAU FOOTBALL CLUB</b>	
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			11/05/2023	11/05/2023
					15,00€	
Dossier :	21066454	Match :	63455.1	Départemental 4 U18 Masculin / 3	Groupe D	663
Date :	09/05/2023		06/05/2023	581899 Pt St Martin Fcgl 23	- 518109 Nantes St Yves Esp. 21	
Personne :					Club : <b>581899 F.C. GRAND LIEU</b>	
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			11/05/2023	11/05/2023
					15,00€	
Dossier :	21066455	Match :	63871.1	Départemental 5 U15 Masculin / 3	Groupe G	689
Date :	09/05/2023		06/05/2023	511875 St Philbert Gd Lieu 2	- 560519 Le Pellerin F.C.B.L. 2	
Personne :					Club : <b>511875 U.S. ST PHILBERT DE GRANDLIEU</b>	
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			11/05/2023	11/05/2023
					15,00€	
Dossier :	21066456	Match :	64089.1	Départemental 5 U15 Masculin / 3	Groupe F	688
Date :	09/05/2023		06/05/2023	514478 Ent. Fcgb Usbc 2	- 518479 Bouaye Fc 2	
Personne :					Club : <b>514478 F.C. GETIGNE BOUSSAY</b>	
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			11/05/2023	11/05/2023
					15,00€	
Dossier :	21066457	Match :	64179.1	Départemental 5 U15 Masculin / 3	Groupe A	687
Date :	09/05/2023		06/05/2023	581206 GJ Ent Pontchateau 2	- 501945 Pornichet Es 2	
Personne :					Club : <b>581206 GJ ENTENTE PONTCHATELAINE</b>	
Motif :	22	Manque Delegue De Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	22	Amende : Manque Delegue De Match			11/05/2023	11/05/2023
					15,00€	



Dossier :	21026306	Match :	61793.2	Départemental 1 U16 Masculin / 3	Groupe A	690
Date :	28/04/2023		09/05/2023	521399 St Herblain Oc 21	- 547525 Nantes Sud 98 21	
Personne :					Club : <b>521399 ST HERBLAIN O.C.</b>	
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			11/05/2023	11/05/2023
					25,00€	
Dossier :	21044749	Match :	63410.1	Départemental 4 U18 Masculin / 3	Groupe C	664
Date :	05/05/2023		06/05/2023	521399 St Herblain Oc 23	- 582652 St Fiacre Coteaux Fc 23	
Personne :					Club : <b>521399 ST HERBLAIN O.C.</b>	
Motif :	02	Retard modification horaire/date			Date d'effet	Date de fin
Décision :	02	Amende : Retard Changement horaire			11/05/2023	11/05/2023
					25,00€	
Dossier :	21066601	Match :	62102.1	Départemental 3 U15 Masculin / 3	Groupe B	676
Date :	09/05/2023		06/05/2023	502086 Chateaubriant Al 1	- 500041 Nantes La Mellinet 2	
Personne :					Club : <b>502086 AM.LAIQ. CHATEAUBRIANT</b>	
Motif :	01	Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches			11/05/2023	11/05/2023
					15,00€	
Dossier :	21066606	Match :	62463.1	Départemental 5 U15 Masculin / 3	Groupe B	685
Date :	09/05/2023		06/05/2023	540404 Pontchateau Aos 2	- 581699 Avesnac Fegreac Sc 1	
Personne :					Club : <b>540404 A.O.S. PONTCHATEAU</b>	
Motif :	01	Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin
Décision :	01	Amende : Retard Envoi Feuilles De Matches			11/05/2023	11/05/2023
					15,00€	
Dossier :	21066748	Match :	62106.1	Départemental 3 U15 Masculin / 3	Groupe B	676
Date :	10/05/2023		06/05/2023	513858 La Chapelle Ac Chap 1	- 502505 Nozay Os 1	
Personne :					Club : <b>502505 NOZAY O.S.</b>	
Motif :	71	Signature(s) manquante(s) FM			Date d'effet	Date de fin
Décision :	AMEN	Amende administrative			11/05/2023	11/05/2023
					10,00€	